

Commission Locale de l'Eau SAGE Camargue gardoise
Compte-rendu de la réunion du 10 juin 2009

Participants membres de la CLE:

SARGUEIL Hervé – Le Grau du Roi
VACHEZ Xavier – SPN Gard
MONNIOT Claude – SDAP
MOINE Valérie – Beauvoisin
GORGET DELEUZE Caroll – SCOT Sud Gard
BAUCHET Zoé – DIREN LR
CASTILLON Jacqueline - CCI Nimes
PAILLET Agnes – Région LR
BRAUD Olivier – DDAF
DENAT Jean – Conseiller général – Président délégué SMCG - Président de la CLE
LEME Yves – VNF
AUMEDE Patrick – Chambre d'Agriculture
GIRAUD Anaïs – Agence de l'Eau
GILLI Serge – Commune de St Gilles
BURGOS Sandrine – Commune de St Laurent d'Algouze
LAMAZERE Christian – Union des ASA

Autres participants :

LAFUENTE Renaud – Le Grau du Roi
HOUNY Philippe – Le Grau du Roi
PELORCE Jacques – Collectif faune Littoral Gardois
VIANET Régis – PNR Camargue
LAVISSE Marc – CLE Camargue Littoral Environnement
LECAT Gabriel - DIREN LR
BEGUIER Jean Yves – VNF
MUNDLER Cécile – SMCG
FOURCADE Jean Noël - SMCG
PREVOT Jean Renaud – Exploitant roselière
HUGON Aimé – FPPI
MARJOLLET Guy – Chambre d'Agriculture
BROCHIER Clarisse – SMCG
MAZOUNI Nabila – Cépralmar
BOURQUIN Joël - ADPC
MENU Patrick – ADPC
VICTOOR Thierry – Ass. Defence Petite Camargue (ADPC)
FIANDRINO Annie – Ifremer
BARRAL Marc – Région LR
CARRIERE Patricia - Sage Vistre Vistrenque et Costières
DUMAS Gilles – Maire de Fourques
MARTINEZ Juan – Maire de Bellegarde
HUGON Jacques – Commune de St Laurent d'Algouze
ANDRAL Nathalie – SYMADREM

Personnes excusées : Mme Verdier Florence Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Mr Verdier CG 30, Mr Delvallée ONEMA, Mme Aguila et Mme Serre Jouve SMBV Vistre, Mr Moragues Agence de l'Eau, Mr Foussard CG 30, Mr Bonton CG 30, Mr Belin Commune de Vauvert.

Ordre du jour :

1) QUALITE DES EAUX

- Consultation Directive Cadre Européenne / SDAGE
- présentation des réseaux de suivi qualité :
 - > Résultats du Réseau de Suivi Lagunaire (RSL) 2008
 - > Résultats du suivi 2008 physico – chimique des lagunes (Réseau inter régional des gestionnaires des lagunes RIGL)

2) REVISION DU SAGE CAMARGUE GARDOISE

- Révision du Périmètre du SAGE et de la composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE)
- Mise en conformité du SAGE avec la Loi sur l'Eau et des milieux Aquatiques (loi LEMA) et le futur SDAGE : présentation des étapes :
 - Plan d'aménagement et de gestion durable
 - Evaluation environnementale
 - Règlement du SAGE

3) SCHEMA D'EVACUATION DES CRUES VERS LA MER

- Dossiers réglementaires et enquête publique
- Modalité de fonctionnement des futurs ouvrages (règlement de manipulation, répartition financières du fonctionnement...)
- Faisabilité d'un exutoire vers la mer : le chenal de Brasinvert

4) TRAVAUX DE MODERNISATION DU CANAL DU RHONE A SETE

- Présentation du projet par VNF

QUALITE DES EAUX

L'ensemble des données relatives aux réseaux de suivi de la qualité des eaux en Camargue gardoise est consultable sur le serveur cartographique de l'Observatoire SMCG à l'adresse suivante www.camarguegardoise.com

Présentation par Anaïs Giraud de l'Agence de l'Eau du futur SDAGE qui va dicter la politique de l'eau dans le bassin Rhône Méditerranée et Corse avec comme objectif l'atteinte du bon état de l'eau et des milieux aquatiques.

Le SAGDE doit être validé en fin de cette année 2009. Le programme de mesures associées définit les orientations fondamentales du SDAGE ainsi que les objectifs de qualité pour chaque masse d'eau répertoriée.

Présentation des résultats du réseau de suivi lagunaire par Nabila Mazouni (Cépralmar)
Les résultats sur l'étang de la Marette sont toujours mauvais.

Présentation des différents réseaux de la qualité de l'eau en Camargue gardoise par Clarisse Brochier (SMCG).

Mr Serqueil constate que d'après les suivis du RSL depuis 2000 les lagunes de la Camargue gardoise sont dans le rouge. Des actions sont-elles menées sur ces lagunes ?

Mr Denat répond que lorsque le diagnostic (ici le mauvais état) est partagé par tous (les gestionnaires, les usagers, et les scientifiques) des opérations sont menées pour essayer d'améliorer la qualité des eaux des lagunes. A la demande de la commune d'Aigues Mortes par exemple, des travaux pour améliorer la circulation des eaux de la Marette ont été réalisés. Un programme de suivi de la qualité de l'eau est spécifiquement programmé cet été pour mesurer l'évolution du fonctionnement de l'étang de la Marette et l'impact de ces travaux.

Régis Vianet demande si des évolutions positives ou négatives se sont produites sur d'autres lagunes du littoral Languedocien.

Nabila Mazouni répond qu'il y a eu des évolutions positives sur les lagunes palavasiennes depuis 2006. Ces évolutions peuvent dépendre de plusieurs facteurs comme la réduction d'apport de pollution en amont, un contexte climatique favorable (déficit hydrique ces dernières années) etc...

Annie Fiandrino souligne que de très nettes améliorations de la qualité de l'eau sont apparues sur l'étang de Sigean suite à la mise aux normes de la station d'épuration de Narbonne.

REVISION DU SAGE CAMARGUE GARDOISE

Le Sage est un outil créé par la Loi sur L'eau de 1992 pour mettre en œuvre localement les principes d'intérêt général de protection et de gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Le Sage Camargue gardoise est opérationnel depuis 2001 et doit se mettre en conformité avec la nouvelle Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de décembre 2006 (Loi LEMA).

Pour lancer cette mise en conformité, JN Fourcade rappelle les objectifs et les actions qui ont déjà été menées depuis 2001 sur le périmètre du SAGE, puis il balaye quelques pistes de réflexion pour la révision du périmètre et de la composition de la CLE (voir documents ci-joints).

Pistes de réflexion de la modification du périmètre du SAGE Camargue gardoise :

Camargue Saintoise :

Jean Denat explique que le débat est tranché, ce territoire ne sera pas inclus dans le périmètre du SAGE de la Camargue gardoise car il n'est pas souhaitable de superposer les structures de gestion le PNR Camargue étant déjà présent sur la commune des Saintes Maries de la mer. Cependant des objectifs communs peuvent être portés par les deux structures (SMCG et PNR Camargue) notamment dans le cadre de la démarche Man and Biosphère.

Le Ponant :

Jean Denat rappelle que le SIA Vidourle, Syndicat intercommunal, a été créé pour gérer les problématiques liées au Vidourle jusqu'à la mer Ponant inclus.

Olivier Braud confirme que dans le contrat de rivière en place sur le bassin versant du Vidourle des actions sont prévues sur le Ponant.

Les Costières :

Jean Denat rappelle qu'il existe déjà un SAGE sur les Costières, le Sage Vistre Vistrenque et Costières.

Cécile Mundler souligne que les problématiques « Eaux » des Costières sont différentes de celles traitées par le SAGE de la Camargue gardoise qui est un Sage de zones humides.

La plaine de Beaucaire Fourques et Bellegarde :

Jean Denat explique que ce territoire est aujourd'hui sans structure de gestion pour les problématiques portées par le Sage. Il indique qu'étendre le périmètre du SAGE dans la plaine permettrait également d'avoir une vision d'ensemble sur tout le linéaire gardois du Canal du Rhône à Sète, équipement majeur du territoire qui historiquement est intimement lié au patrimoine naturel et aux activités traditionnelles dans les zones humides.

Mr Dumas indique qu'il est très favorable à cette extension du périmètre du SAGE les deux territoires étant très liés d'un point de vue hydraulique (inondation par le Rhône).

Mr Martinez trouve également légitime que le territoire de la plaine Beaucaire Fourques et Bellegarde se rapproche du Sage de la Camargue gardoise. Il s'agit des mêmes problématiques liées à l'eau, des mêmes populations et du même environnement.

Mr Martinez indique à cette occasion qu'il souhaite que la commune de Bellegarde puisse adhérer au SMCG.

Extension du périmètre du Sage sur la mer :

Jean Denat rappelle que le SAGE de la Camargue gardoise est avant tout un SAGE de zones humides dont les limites s'arrêtent en bord de plage.

Les enjeux patrimoniaux, économiques et d'usage en milieu marin sont totalement différents de ceux de la partie terrestre. L'extension du périmètre terrestre existant en mer ne semble donc pas opportune.

Révision de la Commission Locale de l'Eau :

JN Fourcade présente une proposition de nouvelle composition de la CLE dont la révision est nécessaire pour se conformer à la loi.

Le SCOT Sud Gard et le SDAP qui avaient été omis sont rajoutés sur la liste.

Mr Lamazère propose de le Syndicat des vins de Sables puisse être intégré dans la CLE.

SCHEMA D'EVACUATION DES CRUES VERS LA MER

JN Fourcade présente le contenu des dossiers réglementaires obligatoires pour l'instruction du projet « Schéma pour améliorer l'évacuation des crues vers la mer » que porte le SMCG.

Ces dossiers sont remis à Olivier Braud, Chef de la Police de l'Eau et feront l'objet d'une enquête publique en septembre 2009.

Ces dossiers intègrent la Déclaration d'Utilité Publique du projet, La Déclaration d'Intérêt Générale du projet, la notice d'incidence Natura 2000, le dossier Loi sur l'Eau, un atlas cartographique...

Jean Denat rappelle que ce projet est porté par le SMCG à la demande de la CLE suite aux inondations de 2003.

Jean Denat souhaite que les dossiers de consultation des entreprises (7.5 M € de travaux) soient lancés en même temps que l'instruction des services de l'Etat.

Lorsque le SMCG aura le feu vert des Financeurs et du Préfet, le SMCG sera prêt pour lancer les travaux.

Canal de Brasinvert :

JN Fourcade présente l'étude réalisée par EGIS EAU sur l'efficacité hydraulique du projet et l'estimation sommaire des travaux.

L'efficacité de ce projet tient plus à la réalisation d'aménagements lourds pour assurer la transparence hydraulique à travers le cordon de Montcalm qu'à la réalisation du chenal proprement dit. Le montant des travaux est estimé à 3,7 M€ HT. Ce dossier sera soumis à l'avis des partenaires financiers.

Mr Menu rappelle qu'il faut présenter le projet avant 2013 si on veut bénéficier de l'engagement financier du Plan Rhône.

Régis Vianet rappelle que le secteur compris entre le chenal de Brasinvert et le Petit Rhône est un territoire non endigué (zone d'expansion des crues) pour préserver la commune des Saintes Maries de la Mer des débordements du Petit Rhône.

TRAVAUX DE MODERNISATION DU CANAL DU RHONE A SETE

Mr Lemé, Chef du Pôle Méditerranée, et Mr Beguier, Chef du bureau technique, présentent le projet de modernisation du Canal du Rhône à Sète.

Le Canal du Rhône à Sète représente un enjeu majeur pour le Languedoc-Roussillon en matière de transport alternatif de marchandises.

Le Canal du Rhône à Sète relie la Méditerranée par le Port de Sète au bassin Rhône-Saône et le Port de Laudun l'Ardoise. Il participe à la stratégie régionale en faveur du développement des modes de transport alternatif à la route (fer, mer, fluvial).

Mr Béguier présente le programme général des travaux pour la période 2007-2013.

L'état général du canal nécessite de mener un certain nombre d'opérations de modernisation. Ainsi, les études pilotées par Voies Navigables de France ont permis d'identifier un premier programme de travaux :

- aménagement de 8 zones de travaux
- homogénéisation du plafond
- création et amélioration de 8 postes d'attente,
- rescindement de 3 séries de courbes à faible rayon et aménagement de surlargeurs
- réalisation d'aides à la navigation (feux, panneaux à message variables...)

L'objectif de ces opérations est d'améliorer les caractéristiques du canal pour fluidifier le trafic et réduire les temps de parcours, sécuriser la navigation et permettre le passage de bateaux plus gros (conteneurs High Cubes).

Une enquête publique est ouverte jusqu'au 4 juillet et permet de recueillir l'avis de tous les citoyens dans chaque commune concernée par le projet.

Le projet ne remet pas en cause la continuité hydraulique entre le Canal du Rhône à Sète et les différentes zones humides qu'il alimente historiquement. Les ouvrages vannés existants sont maintenus en berge sud et berge nord du Canal.

Le profil en long et les cotes des berges du canal sont maintenus à l'identique. Le merlon situé au droit du rescindement des courbes de Repiquet et qui protège l'ASA du Cougourlier sera rétabli à sa cote actuelle.

Aucune objection n'étant présentée à la réalisation de ce projet, la CLE émet un avis favorable.